



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC



LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DES EFFORTS DE SIMPLIFICATION, UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE,
DES RÈGLES PLUS LISIBLES !

LE 19 NOVEMBRE 2018 - PARIS

JOURNÉE ANIMÉE PAR

OLIVIER GUÉZOU, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, UNIVERSITÉ DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES
GUILLAUME DELALOY, CONSEILLER DE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET DE COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
PIERRE DE BAECKE, AVOCAT ASSOCIÉ, VOLTA AVOCATS

WWW.CFPA-FORMATION.FR

ÉDITO

Et si 2018 était l'année de la consécration de la commande publique ? Après plusieurs tentatives infructueuses, le futur **code de la commande publique**, tant attendu, doit être publié, par voie d'ordonnance, au cours du dernier trimestre. On ne peut que se réjouir de la création de ce code de la commande publique et souscrire aux objectifs assignés par la Direction des affaires juridiques de Bercy : **soutien aux petites entreprises, simplification et modernisation !**

Si le lourd travail de codification est à saluer, celui-ci ne se fait pas totalement à droit constant. Outre les **ordonnances et décrets marchés publics et concessions**, il intègre de nombreux autres textes connexes impactant les règles de la commande publique : la loi MOP, la loi relative à la sous-traitance ou encore le décret de lutte contre les retards de paiement.

Le futur code a fait l'objet d'une consultation publique en ligne afin d'associer les **acteurs de la commande publique** à la prise du texte normatif. 53 contributeurs ont produit 769 observations, certaines ont entraîné une **modification du texte**.

Le CFPA vous propose une **journée d'actualité exceptionnelle**, le **19 novembre** prochain, en présence de ses **meilleurs experts** pour **faire un point complet sur le nouveau code de la commande publique et ses conséquences sur vos pratiques quotidiennes**.

Anne DELOM, *Responsable des formations*

NOS EXPERTS

OLIVIER GUÉZOU



Professeur des Universités en droit public à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur du Master professionnel Droit immobilier public et responsable de l'Equipe « Contrats publics-DVPU » du Centre des recherches de Versailles, il est aussi l'auteur de nombreux articles et ouvrages de référence en matière de commande publique et de pratiques anticoncurrentielles :

- Traité de contentieux de la commande publique, Collection Référence juridique, aux Editions Le Moniteur (2ème édition, juin 2018)
- Droit des marchés publics et des contrats publics spéciaux, ouvrage collectif, aux éditions Le Moniteur (Direction scientifique)

Olivier Guézou est depuis 2016 Expert pour l'adoption du Code de la commande publique.

GUILLAUME DELALOY



Docteur en droit public, ancien membre du Secrétariat général puis au Service des recherches juridiques du Conseil d'État, il a rejoint la Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers en qualité d'adjoint au chef du bureau du conseil aux acheteurs puis d'adjoint au chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique. Il a notamment piloté la réforme de 2015/2016.

Il est aujourd'hui conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel et exerce les fonctions de rapporteur au tribunal administratif d'Orléans.

Chargé d'enseignement dans les facultés de droit d'Orléans et de Tours, Guillaume Delaloy rédige également de nombreux articles sur les contrats de la commande publique et collabore à l'ouvrage collectif Droit des marchés publics et contrats publics spéciaux publié aux Éditions du Moniteur.

PIERRE DE BAECKE



Ancien secrétaire de la Section des finances du Conseil d'État, ancien adjoint au chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique de la Direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances où il avait la charge de l'élaboration de la rédaction de la réglementation interne, il est aujourd'hui associé au sein du cabinet VOLTA Avocats au sein duquel il codirige le département de droit public.

Chargé de cours dans plusieurs universités, Pierre De Baecke est aussi l'auteur d'articles consacrés au droit de la commande publique et des ouvrages suivants :

- Droit des marchés publics et des contrats publics spéciaux, ouvrage collectif, aux éditions Le Moniteur (depuis 2006)
- Comprendre simplement les marchés publics, aux éditions Le Moniteur (2ème édition, sept. 2016)
- Passation des marchés publics, avec Cyrille Emery, aux éditions Delmas (à paraître)

LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DÉCRYPTEZ LES ENJEUX FORTS DU NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mise en perspective : origine, enjeux et notions clés, tout ce qu'il faut savoir !

- Filiation entre le code de la commande publique et les textes de 2014/2016 : quelle simplification des notions et quelle émergence de la notion de contrat de la commande publique ? Quelle évolution ? Cette notion a-t-elle un sens ? Pourquoi un contrat de concession peut-il être considéré comme une « commande » publique ?
- Procédure de codification, partage d'expériences, consultations publiques, méthodes de travail... : que faut-il retenir de la procédure d'adoption du nouveau Code ?
- Pourquoi une codification à droit constant ? Quelles conséquences ?

Analyser les principales dispositions du Code : quels changements concrets dans la pratique ? Quels objectifs poursuivis par les rédacteurs du Code : est-ce réellement une simple codification à droit constant ? Des exclusions sont-elles prévues ?

- Ordonnance du 23 juillet 2015, décret du 25 mars 2016, loi Sapin 2 du 9 décembre 2016, loi MOP, délais de paiement, dématérialisation : tous les textes sont-ils intégrés au nouveau Code de la commande publique ? Quelle articulation entre eux ? Quels textes en sont exclus ?
- Le nouveau Code de la commande publique est-il le moment de clarifier certaines notions ?
- La structure du nouveau Code : quel plan ? Quelle articulation entre la partie législative et la partie réglementaire ?
 - Comment s'y retrouver ? Comment manier le code (Numérotation des articles, correspondances entre les parties, conseils pratiques) ?
 - Où retrouver les dispositions des textes classiques (sous-traitance, MOP, délais de paiement...) ?

Champ de codification : en quoi le nouveau Code de la commande publique va-t-il rendre plus lisible et plus accessible la jurisprudence ?

- Focus passation
 - Quelles précisions concernant la définition de la notion d'offre anormalement basse ?
 - Qu'en est-il de la possibilité ouverte à l'autorité concédante de conclure un contrat en l'absence de formalités de publicité et de mise en concurrence en cas d'urgence résultant de l'impossibilité de faire assurer le service par son cocontractant ?

- Focus exécution
 - Quid de l'indemnisation du cocontractant en cas de modification unilatérale du contrat ? Plus particulièrement quelle précision de la notion de maintien de l'équilibre financier ?
 - Quelles précisions relatives aux conditions justifiant le recours aux avenants pouvant augmenter jusqu'à 50 % le montant initial du marché ?
 - Imprévision, force majeure, sujétions techniques imprévues : quelle codification de ces notions ?
- Focus résiliation
 - Quelles conséquences en cas de résiliation du marché sur le régime indemnitaire, la nature de la faute susceptible d'entraîner la rupture du contrat... ?
- Les « oubliés » de la codification : quels effets ?
 - Pourquoi ne pas avoir codifié la jurisprudence sur les recours contentieux (Béziers, Tarn-et-Garonne...)?
 - Pourquoi ne pas avoir codifié les « purs » contrats d'occupation domaniale ?
- Full Démat' : la révolution du 100% numérique a-t-elle eu lieu ?
 - Quels risques si l'obligation du 1er octobre 2018 n'a pas été respectée ? Que faire des offres papiers ?
 - Signature électronique, certificat électronique : deviennent-ils obligatoires ?
 - Profil d'acheteur : quelles données essentielles publier ? Comment garantir la sécurité et l'intégrité des échanges : horodatage, confidentialité, intégrité, traçabilité, conservation ?
 - eDUME : quels risques si l'acheteur refuse le DUME par voie électronique ?

AUTOUR DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : QUELLES ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES « PÉRIPHÉRIQUES » ISSUES DE LA LOI ÉLAN ?

- Loi ÉLAN : quelles dérogations à la loi MOP ?
- En quoi les conditions de recours aux commissions d'appel d'offres ont-elles été précisées ?
 - Quelles conséquences de la suppression du concours d'architecte pour les logements sociaux ?
 - Comment apprécier l'exception au principe d'allotissement pour les PME ?
 - Loi MOP : quelles nouvelles missions pour les maîtres d'œuvre ?

890€ TTC

LIEU	PARIS
DATE	19 NOVEMBRE 2018
DURÉE	1 JOUR
CODE	MP 89

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h00	Début de la formation
11h00	Pause-café
12h30	Déjeuner (inclus dans le prix de la formation)
14h00	Reprise de la formation
15h30	Pause-café
17h00	Fin de la journée

PUBLIC

Directeur et responsable de la commande publique, directeur et responsable des marchés publics, directeur et responsable de l'achat, directeur et responsable juridique, acheteur public, juriste, gestionnaire de contrat, directeur et responsable des grands projets.

OBJECTIFS

- Code de la commande publique : le nouveau texte décrypté pour vous par nos experts
- Loi ELAN, full démat' : faites le point sur les actualités périphériques au nouveau Code
- Bénéficiez du point de vue de nos meilleurs experts qui ont contribué à la réflexion du nouveau Code
- Anticipez les risques juridiques et les difficultés susceptibles de naître après l'adoption du Code de la commande publique

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription de M Mme

Nom :

Prénom :

Fonction (important) :

Grade :

Ancienneté dans la fonction :

Mail :

Nom et adresse de l'organisme :

.....

Tél. : Fax :

Au stage : Référence (ex : MP 01) :

Lieu : Période du : au

Titre du stagiaire :

Date et signature

Cachet

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 15 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) :

.....

Mail :

FACTURATION

La facture d'un montant de euros sera adressé dès la fin du stage à l'adresse de facturation (si différente) :

.....

Tél. :

MERCI DE COMPLETER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE
CFPA - Centre de formation de perfectionnement et d'assistance - 10 rue des BOULETS - 75011 PARIS - Tél : 09 50 59 46 44 - 06 36 92 23 38
email : info@cfpa-formation.fr

LE CFPA : QUI SOMMES NOUS ?

Leader depuis plus de 25 ans des formations relatives aux achats et aux marchés publics, et plus généralement au droit public, le CFPA met son expérience et son expertise au service de ses partenaires du secteur public (Ministères, collectivités locales, établissements publics, hôpitaux...).

Le CFPA possède un catalogue de plus de 170 formations inter et intra, à jour des dernières actualités et des bonnes pratiques, et animées par des hommes et des femmes de terrain qui, outre leurs qualités pédagogiques, ont une connaissance pratique tirée de leur expérience quotidienne.